

# GRIPPE TOUS CONCERNÉS ! et COVID-19



Argumentaire pour faciliter  
un face à face entre professionnels  
et/ou patients autour de  
la vaccination antigrippale  
et anticovid 19 en période  
d'épidémie hivernale



VACCINATION  
INFO SERVICE.FR  
Le site de référence qui répond à vos questions





## Qui peut vacciner contre la grippe et le Covid ?

(actualisation août 2023<sup>1</sup>)

S'agissant spécifiquement des **vaccins contre la grippe** prévus par la campagne 2023-2024 :

- Le médecin et la sage-femme peuvent prescrire et administrer le vaccin pour toute personne, sans distinction d'âge et que celle-ci soit ciblée ou non par les recommandations vaccinales.
- Les étudiants de 3<sup>e</sup> cycle de médecine peuvent vacciner toute personne sous la supervision d'un maître de stage.
- L'infirmier.e ayant suivi une formation à la vaccination peut prescrire et administrer le vaccin pour : les personnes majeures ciblées ou non par les recommandations, les mineur.e.s de 11 ans et plus ciblées ou non par les recommandations sans prescription médicale préalable de l'acte d'injection, pour les mineur.e.s jusqu'à 10 ans inclus : administration du vaccin sur prescription médicale de l'acte d'injection.
- Les pharmacienn.e.s d'officine ayant suivi une formation à la vaccination peuvent prescrire et administrer le vaccin pour les personnes majeures ciblées ou non par les recommandations, les mineur.e.s de 11 ans et plus ciblées ou non par les recommandations.
- Les pharmaciens et infirmiers exerçant au sein d'une pharmacie à usage intérieur peuvent prescrire et administrer les vaccins contre la grippe saisonnière aux personnes âgées de onze ans et plus, ciblées ou non ciblées par les recommandations vaccinales.

- les professionnels mentionnés au I de l'article R. 6212-2 du code de la santé publique exerçant au sein d'un laboratoire de biologie médicale peuvent prescrire et administrer les vaccins contre la grippe saisonnière aux personnes âgées de onze ans et plus, ciblées ou non ciblées par les recommandations vaccinales.
- Les étudiants de 2<sup>e</sup> cycle de pharmacie (sous conditions de formation) : les personnes majeures à l'exception des personnes présentant des antécédents de réaction allergique sévère à l'ovalbumine ou à une vaccination antérieure.
- Les étudiants de 3<sup>e</sup> cycle de pharmacie : les personnes de 11 ans et plus ciblées ou non par les recommandations, sous la supervision d'un maître de stage et sous conditions de formation.

**!/ De façon dérogatoire et exceptionnelle, pour ne manquer aucune opportunité de co-administration des vaccins contre la Covid-19 et la grippe saisonnière en ville, les préparateurs en pharmacie peuvent, sous certaines conditions, administrer les vaccins contre la grippe en pharmacie d'officine.**

(1) Décret n°2023-736 du 8 août 2023 relatif aux compétences vaccinales des infirmiers, des pharmaciens d'officine, des infirmiers et des pharmaciens exerçant au sein des pharmacies à usage intérieur, des professionnels de santé exerçant au sein des laboratoires de biologie médicale et des étudiants en troisième cycle des études pharmaceutiques.



S'agissant spécifiquement des **vaccins contre la covid-19** prévus par la campagne 2023-2024 :

**MÉDECIN :**

- Toute personne.

**INFIRMIER :**

- Toute personne de plus de 12 ans sauf antécédents de réaction anaphylactique à un des composants de ces vaccins ou ayant présenté une réaction anaphylactique lors de la première injection - et sur prescription médicale pour les femmes.
- Enfants de 5 à 11 ans sauf ceux présentant un trouble de l'hémostase ou ayant des antécédents de syndrome inflammatoire multi systémique pédiatrique suite à une infection à la covid-19 ou ayant des antécédents de réaction anaphylactique à un des composants de ces vaccins ou ayant présenté une réaction anaphylactique lors de la première injection.
- Enfants de 6 mois à 4 ans pour la seule administration et à l'exception de ceux présentant un trouble de l'hémostase ou ayant des antécédents de syndrome inflammatoire multi systémique pédiatrique suite à une infection à la covid-19 ou ayant des antécédents de réaction anaphylactique à un des composants de ces vaccins ou ayant présenté une réaction anaphylactique lors de la première injection.

**PHARMACIEN :**

- Toute personne plus de 12 ans sauf antécédents de réaction anaphylactique à un des composants de ces vaccins ou ayant présenté une réaction ana-

phylactique lors de la première injection - et sur prescription médicale pour les femmes enceintes.

- Enfants de 5 à 11 ans sauf ceux présentant un trouble de l'hémostase ou ayant des antécédents de syndrome inflammatoire multi systémique pédiatrique suite à une infection à la covid-19 ou ayant des antécédents de réaction anaphylactique à un des composants de ces vaccins ou ayant présenté une réaction anaphylactique lors de la première injection.

**SAGE FEMME :**

- Toute personne de plus de 12 ans sauf antécédents de réaction anaphylactique à un des composants de ces vaccins ou ayant présenté une réaction anaphylactique lors de la première injection - et sur prescription médicale pour les femmes enceintes.
- Enfants de 5 à 11 ans sauf ceux présentant un trouble de l'hémostase ou ayant des antécédents de syndrome inflammatoire multi systémique pédiatrique suite à une infection à la covid-19 ou ayant des antécédents de réaction anaphylactique à un des composants de ces vaccins ou ayant présenté une réaction anaphylactique lors de la première injection.
- Enfants de 6 mois à 4 ans pour la seule administration et à l'exception de ceux présentant un trouble de l'hémostase ou ayant des antécédents de syndrome inflammatoire multi systémique pédiatrique suite à une infection à la covid-19 ou ayant des antécédents de réaction anaphylactique à un des composants de ces vaccins ou ayant présenté une réaction anaphylactique lors de la première injection.

(2) Arrêté du 8 août 2023 fixant le cahier des charges relatif aux conditions techniques à respecter pour exercer l'activité de vaccination et les objectifs pédagogiques de la formation à suivre par certains professionnels de santé en application des articles R. 4311-5-1, R. 5125-33-8, R. 5126-9-1 et R. 6212-2 du code de la santé publique.



### Je suis professionnel de santé, jeune et en bonne santé, ai-je besoin de me faire vacciner contre la grippe et la Covid 19 ?

**OUI** - La grippe a certes une évolution favorable dans la très grande majorité des cas. Pourtant la maladie grippale comporte une phase très pénible avec une fièvre élevée, une toux gênante, des frissons et des douleurs musculaires diffuses. Elle oblige à s'arrêter pour au moins une semaine et souvent un état de fatigue persiste pendant plusieurs semaines.

Le fait d'être jeune et en bonne santé n'empêche pas d'être contaminé par la grippe ou la Covid19 car il n'y a pas d'immunité innée, **c'est-à-dire que l'immunité s'acquiert par la vaccination ou la maladie. L'immunité n'est pas durable non plus d'où la nécessité de réaliser le rappel vaccinal chaque année.**

En outre, en étant au contact de malades, le risque d'être contaminé par la grippe<sup>1</sup> ou la Covid et de contaminer les patients/résidents<sup>2</sup> est accru. Il est

donc utile d'être vacciné pour un bénéfice individuel et collectif.

Par ailleurs, le vaccin antigrippal est spécifique au virus de la grippe, comme le vaccin anti Covid-19 est spécifique à la Covid-19, et n'apporte pas de protection vis-à-vis des autres virus (notamment infections respiratoires à adénovirus, VRS, Rhinovirus).

**Pour les mêmes raisons (syndrome grippal invalidant, absentéisme) mais aussi formes graves et formes longues même chez les sujets en bonne santé, le rappel de vaccination contre la COVID 19 reste fortement recommandé** en raison d'une baisse de l'immunité et de la protection plusieurs mois après la vaccination. Pour rappel, dans le cadre de la vaccination contre le Covid-19, **le délai à respecter après la dernière infection ou injection est de 6 mois.**

### Je suis personnel de santé, est-ce que j'expose les patients au virus de la grippe et de la Covid ?

**OUI - Et tous les professionnels ont raison de s'en préoccuper.**

La grippe et la Covid 19 sont des maladies très contagieuses au tout début de la maladie (et même 24/48H avant les premiers symptômes) à un moment où on ne sait pas encore que l'on est malade. Par

ailleurs, certaines personnes présentent des formes pauci-symptomatiques et poursuivent leur activité professionnelle<sup>3</sup>. En travaillant sans réelle précaution supplémentaire, elles exposent par voie aérienne ou contact direct les patients à une infection grippale associée aux soins.

(1) Kuster SP, Shah PS, Coleman BL, Lam P-P, Tong A, et al. Incidence of Influenza in Healthy Adults and Healthcare Workers: A Systematic Review and Meta-Analysis. PLoS One 2011; 6(10): e26239.

(2) Bonmarin I, Poujol I, Alleaume S, Thiolet JM, Levy-Bruhl D, Coignard B. Infections nosocomiales grippales et soignants, France, 2001-2010. Bulletin épidémiologique hebdomadaire 2011; 35-36: 379-82.

(3) Ofstead CI, Tucker SJ, Beebe TJ, Poland GA. Influenza Vaccination Among Registered Nurses: Information Receipt, Knowledge, and Decision-Making at an Institution With a Multifaceted Educational Program. Infection control and hospital epidemiology 2008; 29(2): 99-106.



### Les virus de la grippe et du Covid sont-ils très contagieux ?

**OUI - Un sujet infecté par la grippe** est contagieux 1 à 2 jours avant l'apparition des symptômes et jusqu'à 6 jours après. On estime qu'une personne malade contamine en moyenne deux autres personnes non vaccinées. Le virus de la grippe peut survivre 24 à 48 heures sur des surfaces ou des objets contaminés (poignées de porte, interrupteurs, téléphones, boutons d'ascenseur...). Les personnes infectées étant contagieuses avant même de déclarer les symptômes, il est facile de

transmettre le virus à l'insu de tous.

**Le virus responsable de la COVID-19**, se transmet par contact étroit avec une personne malade (postillons, toux et éternuements) mais aussi par des gouttelettes fines qui contiennent le virus et peuvent rester en suspension dans l'air plusieurs heures ou encore par contact indirect avec une personne infectée, via une surface ou des objets récemment contaminés.

### Ai-je besoin de me vacciner contre la grippe et la Covid si je respecte les mesures barrières (hygiène des mains, port du masque, distanciation sociale) ?

**OUI - Le besoin persiste.**

En effet, les mesures barrières pendant l'activité professionnelle sont efficaces lorsqu'elles sont bien respectées mais le risque de contracter la grippe existe aussi en dehors de l'activité professionnelle.

Le masque est justifié pour deux raisons :

- Il permet la protection du soignant contre les infections respiratoires des patients et des visiteurs.
- Il prévient de la contamination des patients par le soignant porteur du virus de la grippe et/ou du Covid-19 (risque notamment dans les 24h qui précèdent les symptômes de grippe chez le soignant), et donc doit être porté aussi en contact avec les patients indemnes d'infections respiratoires pendant toute la durée du poste de travail<sup>1</sup>.

La vaccination protège contre la grippe pendant et en dehors des heures de travail, mais ce vaccin est spécifique au virus de la grippe, comme le vaccin anti Covid-19 est spécifique à la Covid-19, et n'apporte pas de protection vis-à-vis des autres virus (notamment infections respiratoires à adénovirus, VRS, rhinovirus).

Dans le cadre d'une démarche de prévention globale, à la fois de la grippe saisonnière, de l'infection à Covid-19 et des autres viroses respiratoires, la vaccination antigrippale complète efficacement les autres mesures barrières comme le port du masque et l'hygiène des mains<sup>2</sup>.

(1) Société française d'hygiène hospitalière (SF2H). Prévention de la transmission croisée par voie respiratoire : Air ou Gouttelettes. Recommandations nationales. Recommandations pour la pratique clinique. Hygiènes 2013; 21(1): 53 pages.

(2) Haut conseil de la Santé Publique (HCSP). Avis relatif à l'utilisation des mesures barrières en prévention des infections respiratoires aiguës et des infections respiratoires nosocomiales. 2015; 1-6.



## Si la vaccination antigrippale est importante, pourquoi n'est-elle pas obligatoire ?

C'est une question régulièrement débattue dans la plupart des pays dont la France.

Certains Etats aux USA ont rendu la vaccination antigrippale obligatoire pour les professionnels de santé, avec une bonne acceptabilité<sup>1</sup>.

L'objectif premier de la vaccination des soignants est de protéger leur santé. Une obligation vaccinale est justifiée vis-à-vis d'une maladie (comme l'hépatite B) qui met directement leur vie en danger.

**Dans le cas de la grippe**, exceptionnellement très grave chez les soignants, l'objectif est au moins de protéger

tant leurs proches que leurs patients d'une éventuelle contamination. On considère que ceci devrait suffire à convaincre les soignants de se faire vacciner sans recourir à des moyens coercitifs.

La vaccination contre la Covid 19 n'est plus obligatoire pour les professionnels de santé depuis le 15 mai 2023 en raison d'un contexte épidémiologique actuellement modéré. Elle pourrait redevenir obligatoire si une grave épidémie se profilait à nouveau. **Néanmoins la vaccination reste fortement recommandée pour les professions en contact régulier avec des personnes immunodéprimées ou vulnérables<sup>2</sup>.**

## Pourquoi vacciner les professionnels de la santé alors qu'en période épidémique les visiteurs ou d'autres patients/résidents non vaccinés sont susceptibles d'introduire la grippe et d'autres virus dont la Covid-19 dans les établissements de santé ou autres collectivités ?

En effet, il paraît difficile de réduire à zéro le risque de grippe pour les patients hospitalisés/résidents avec la seule vaccination des professionnels. La vaccination de l'entourage des résidents et de certaines personnes fragiles est d'ailleurs recommandée. En tant que personnel, il est important de faire le maximum pour ne pas être à l'origine d'une contamination. Donner des soins à un patient/résident en se sachant susceptible de transmettre la grippe n'est pas une démarche professionnelle ou personnelle satisfaisante.

Pour limiter le risque d'introduction de la grippe, de la Covid et de tous autres virus dans les établissements de santé<sup>3</sup> en période épidémique, il faut demander aux visiteurs présentant des symptômes d'infection respiratoire de ne pas rendre visite aux patients/résidents. Les visiteurs sont tenus, a minima, de porter un masque et de respecter les mesures barrières.

(1) Rakita RM, Hagar BA, Crome P, Lammert JK. Mandatory influenza vaccination of healthcare workers: a 5-year study. Infection Control and Hospital Epidemiol 2010; 31(9): 881-8.

(2) Recommandations HAS du 29 mars 2023.

(3) <https://www.hcsp.fr/Explore.cgi/avisrapportsdomaine?clefr=430>.



### Si on demande au personnel de se faire vacciner pour protéger les patients ou résidents, pourquoi ne pas plutôt vacciner tous les patients ou résidents contre la grippe et contre la Covid-19 ?

La vaccination contre la grippe et le rappel automnal de Covid-19 sont recommandés pour les personnes âgées de plus de 65 ans (notamment en EHPAD) et pour les personnes présentant des facteurs de risque de développer des formes graves de grippe. Enfin, une étude anglaise récente<sup>1</sup> a ainsi montré que les personnes hospitalisées à la suite d'une infection respiratoire aiguë et présentant une co-infection grippe-Covid-19 avaient de l'ordre de 4 fois plus de risque d'être placées sous ventilation mécanique invasive et 2-3 fois plus de risque de décès. Pour les personnes fragiles, ces deux vaccinations sont donc essentielles pour éviter des formes sévères de la grippe ou du Covid-19.

Toutefois, l'efficacité du vaccin dépend de l'âge et de l'état immunitaire de la personne vaccinée. Elle est moins bonne chez les personnes âgées ou immunodéprimées.

Chez les personnes âgées de plus de 80 ans, l'efficacité du vaccin antigrippal contre les formes symptomatiques est autour de 45 % contre 65 % pour une personne plus jeune, selon les épidémies. Chez les personnes fragiles, le vaccin a surtout pour effet de limiter les formes graves pouvant entraîner des hospitalisations et le décès.

Pour la grippe comme pour la Covid-19, vacciner les personnes fragiles ne suffit donc pas à les protéger, en raison de leurs moins bonnes défenses immunitaires. Il est donc nécessaire de vacciner aussi bien le personnel que l'entourage.

Par ailleurs, en limitant l'absentéisme, la vaccination du personnel garantit la continuité des soins, essentielle en période épidémique.

### Je suis nourrice/assistante maternelle et ou familiale/personnel de crèche. Est-il utile de me faire vacciner contre la grippe et la Covid19 ?

**OUI - Toute personne en contact avec des enfants/parents/femmes enceintes/grands-parents est susceptible d'être grippée. Elle est donc plus à risque que la population générale de contracter la grippe et de contaminer tout l'entourage.**

**La grippe en milieu familial est très contagieuse** car les mesures barrières sont plus difficiles à respecter en permanence et les nourrissons de moins de 1 an sont plus à risque de présenter des gripes compliquées et d'être hospitalisés<sup>2</sup>.

Le personnel de la petite enfance - nourrice/assistante maternelle et ou familiale/personnel de crèche - vacciné se protège et protège les enfants accueillis et leurs familles.

**Il en est de même pour la vaccination contre la Covid-19.** En vous vaccinant, vous protégez aussi les enfants que vous accueillez et leurs familles.

(1) The Lancet, mars 2022.

(2) Institut de veille sanitaire (InVS). Dossier thématique : Grippe (Données de surveillance). Site InVs.



## Qui est concerné par les recommandations professionnelles de vaccination antigrippale et Covid-19 émises par la Haute Autorité de Santé (HAS) ?

La vaccination antigrippale est fortement recommandée pour les professionnels en contact étroit et prolongé avec des personnes à risque, incluant les professionnels des secteurs sanitaire et médicosocial (médecins, infirmiers, puéricultrices, aides-soignants, personnels des SDIS, SAAD, aides à domicile via Cesu) et les professionnels exposés aux virus influenza porcins et aviaires. En effet, la vaccination contre la grippe saisonnière et la Covid-19 des professionnels permet de lutter contre la transmission nosocomiale de ces pathologies et de limiter l'infection des personnes âgées et/ou fragilisées par des pathologies chroniques, ces dernières étant plus fréquemment sujettes à des complications.

Bien que l'obligation vaccinale ait été suspendue par décret le 13 mai 2023, la vaccination contre la Covid-19 reste recommandée pour tous les professionnels du

médical et du médicosocial dont les étudiants et stagiaires en santé, en particulier pour les professions en contacts réguliers avec des personnes immunodéprimées ou vulnérables comme le précise la HAS dans ses recommandations du 29 mars 2023.

Tous les professionnels de santé libéraux sont concernés par la vaccination antigrippale. Depuis la campagne 2021, l'assurance maladie étend l'envoi d'invitations à se faire vacciner à de nouvelles catégories de professionnels de santé libéraux en contact régulier et prolongé avec des personnes à risque de grippe sévère : orthophonistes, cardiologues, endocrinologues, rhumatologues, néphrologues, gériatres et pneumologues en plus des professionnels de santé libéraux habituellement invités (médecins généralistes, infirmiers, pharmaciens ...).

## Qui est concerné par les recommandations émises par la Haute Autorité de Santé (HAS) en matière de vaccination contre la grippe et la Covid-19 ?

### RECOMMANDATIONS EN POPULATION GÉNÉRALE

**Les vaccinations contre la grippe saisonnière et contre la Covid-19** sont recommandées pour les personnes âgées de 65 ans et plus.

Les personnes ciblées par les recommandations de vaccination contre la grippe sont détaillées dans le calendrier des vaccinations et recommandations vaccinales 2023.

**Nouveauté 2023 / vaccination antigrippale : à compter de la campagne 2023-2024, la vaccination contre la grippe est recommandée par la HAS pour tous les enfants sans comorbidité âgés de 2 à 17 ans révolus.** Dans cette tranche d'âge, il est recommandé d'utiliser préférentiellement le vaccin administré par voie intranasale Fluenz Tetra®, compte tenu de la meilleure

acceptabilité de ce vaccin chez l'enfant du fait de la non-utilisation d'aiguille. Le vaccin Fluenz Tetra® étant un vaccin vivant, il ne doit pas être utilisé chez les enfants et adolescents immunodéprimés et il ne doit être administré qu'avec précaution chez les enfants et adolescents en contact étroit avec des personnes immunodéprimées. En cas d'indisponibilité de ce vaccin, les quatre autres vaccins antigrippaux (Fluarix Tetra®, Vaxigrip Tetra®, Influvac Tetra®, Flucelvax®) qui disposent d'une autorisation de mise sur le marché (AMM) chez l'enfant peuvent être utilisés.

**Les personnes ciblées par la vaccination contre la Covid-19 sont les mêmes que celles ciblées par les recommandations de vaccination contre la grippe** (cf. avis de la HAS du 23 février 2023).



**Nouveauté 2023 /vaccination Covid-19 uniquement :** sont également ciblées les personnes atteintes de troubles psychiatriques, de démence ou de trisomie 21.

La HAS confirme que la réalisation concomitante des vaccins contre la grippe et le Covid-19 est possible. Concrètement, les deux injections peuvent être pratiquées dans un même temps, sur deux sites de vaccination distincts (par exemple, une injection dans chaque bras). La HAS précise également qu'il n'y a pas de délai particulier à respecter entre les deux vaccinations si celles-ci ne peuvent pas être réalisées concomitamment.

Pour la campagne 2023-2024, il n'est pas prévu de période de priorisation pour les personnes ciblées par les recommandations grippe et Covid-19.

### RECOMMANDATIONS PARTICULIÈRES

Les vaccinations contre la grippe saisonnière et contre la Covid-19 sont particulièrement recommandées pour les personnes les plus fragiles, notamment en raison d'une pathologie à haut risque ou d'une comorbidité.

**POUR LA GRIPPE** - La vaccination est recommandée chaque année chez les personnes à risque de grippe sévère ou compliquée, à savoir :

- Les personnes âgées de plus de 65 ans, les résidents d'EHPAD et USLD.
- Les femmes enceintes, quel que soit le trimestre de la grossesse.
- Les personnes, y compris les enfants à partir de l'âge de 6 mois, atteintes des pathologies suivantes : – affections broncho-pulmonaires chroniques répondant aux critères de l'ALD 14 (asthme et BPCO) ; – insuffisances respiratoires chroniques obstructives ou restrictives quelle que soit la cause, y compris les maladies neuro-

musculaires à risque de décompensation respiratoire, les malformations des voies aériennes supérieures ou inférieures, les malformations pulmonaires ou les malformations de la cage thoracique ; – maladies respiratoires chroniques ne remplissant pas les critères de l'ALD mais susceptibles d'être aggravées ou décompensées par une affection grippale, dont asthme, bronchite chronique, bronchiectasies, hyperréactivité bronchique ; – dysplasies broncho-pulmonaires<sup>14</sup> ; – mucoviscidose ; – cardiopathies congénitales cyanogènes ou avec une HTAP et/ou une insuffisance cardiaque ; – insuffisances cardiaques graves ; – valvulopathies graves.

**POUR LA COVID** - le rappel de vaccination est recommandé pour :

- Les personnes âgées de plus de 65 ans, les résidents d'EHPAD et USLD.
- Les femmes enceintes, quel que soit le trimestre de la grossesse les personnes âgées de 65 ans et plus.
- Les nourrissons à partir de 6 mois, enfants, adolescents et adultes atteints de comorbidités ayant un risque plus élevé de forme grave de la maladie (hypertension artérielle compliquée, problèmes cardiaques, vasculaires, hépatiques, rénaux, pulmonaires, diabète, obésité, cancers, personnes transplantées, personnes atteintes de trisomie 21 ou de troubles psychiatriques ou de démence) ; les personnes immunodéprimées.
- Les personnes atteintes de toute autre comorbidité, en prenant en compte la situation médicale individuelle, dans le cadre d'une décision médicale partagée avec l'équipe soignante.
- Les personnes vivant dans l'entourage ou en contacts réguliers avec des personnes immunodéprimées ou vulnérables, y compris les professionnels des secteurs sanitaire et médicosocial.



### Quels sont les vaccins contre la grippe ?

- **Vaxigrip Tetra®** : pris en charge par l'assurance maladie à partir de 6 mois.
- **Influvac Tetra®** : pris en charge par l'assurance maladie à partir de 6 mois.
- **Fluarix Tetra®** : pris en charge par l'assurance maladie à partir de 6 mois.
- **Efluelda®** : pris en charge par l'assurance maladie à partir de 65 ans.

Ces vaccins peuvent être utilisés indifféremment (sans indication préférentielle) dans le cadre de leur AMM.

### Quels sont les vaccins contre la Covid ?

À partir du 2 octobre, les vaccins Covid disponibles sont :

- **Le vaccin à ARN messenger monovalent Cominarty Omicron®** adapté au variant XBB.1.5 de Pfizer (5 - 11 ans, 6 mois - 4 ans et 12 ans et +).
- **Le vaccin VidPrevtyn® Beta de Sanofi** (adultes de 18 ans et + primo-vaccinés avec un vaccin à ARNm ou avec un vaccin à vecteur adénoviral) en alternative à la technologie ARN messenger dans l'attente d'un vaccin adapté XBB 1.5. de Novavax (horizon novembre 2023).

Les schémas vaccinaux ont été simplifiés pour les personnes âgées de 5 ans et plus :

- Quel que soit le passé vaccinal du patient, la posologie consiste désormais en une seule dose de vaccin.
- Les notions de primo-vaccination et de rappel ne sont donc plus d'actualité pour ces catégories d'âge.

Cette simplification n'est pas applicable pour la catégorie d'âge des 6 mois - 4 ans :

- Les enfants de cette tranche d'âge ayant déjà été primovaccinés ou infectés par le virus du Covid-19 sont éligibles, comme le reste de la population, à une dose supplémentaire du vaccin spécifique à leur tranche d'âge (3 µg/dose) à partir de 6 mois après leur dernière infection ou injection.
- Pour les enfants de cette tranche d'âge n'ayant pas été primovaccinés ou infectés par le virus du Covid-19, il convient de réaliser un schéma de primovaccination, comprenant (sans cas d'infection qui se manifesterait pendant le schéma vaccinal) l'injection de 3 doses de la forme du vaccin spécifique à cette tranche d'âge. Les deux premières doses doivent être administrées à 21 jours d'intervalle. La 3<sup>e</sup> injection doit être réalisée 8 semaines après la 2<sup>e</sup> injection.

### Le vaccin contre la grippe n'est pas efficace. Qu'en est-il exactement ?

Ce n'est pas exact. Son efficacité peut varier selon les années. Ce vaccin est actuellement fabriqué à partir de 4 souches virales inactivées, sans adjuvant : 2 souches de virus A (A(H1N1), A(H3N2)) et 2 souches de virus B.

Les souches de virus qui sont contenues dans les vaccins sont choisies par l'OMS en février en fonction des virus ayant circulé lors des dernières épidémies, les vaccins sont mis à disposition en septembre et l'épidémie débute souvent entre décembre et février de l'année suivante. Durant cet intervalle, il arrive que le virus grippal mute, pouvant rendre le vaccin moins efficace.

Habituellement la mutation ne concerne qu'un des virus et on reste protégé contre les autres.

Malgré tout, les années de faible efficacité de la vaccination sont minoritaires : une méta-analyse a montré que l'efficacité vaccinale était bonne lors de 8 saisons sur 12<sup>1</sup>.

Le vaccin est toutefois moins efficace chez les sujets âgés et/ou immunodéprimés, d'où l'intérêt de vacciner l'entourage professionnel et familial de ces personnes.

(1) Osterholm MT, Kelley NS, Sommer A, Belongia EA. Efficacy and effectiveness of influenza vaccines : a systematic review and meta-analysis. Lancet Infectious Diseases 2012; 12(1): 36-44.



### Je me suis fait vacciner et j'ai quand même eu la grippe. Comment peut-on dire que ce vaccin est efficace ?

En dehors du pic épidémique grippal, de très nombreux virus respiratoires circulent en même temps en période hivernale responsables de symptômes similaires qu'on appelle syndrome pseudo-grippal. Ils sont difficiles à différencier de la grippe en l'absence de prélèvement virologique et peuvent faire penser à un échec vaccinal anti-grippal alors que ce n'est pas forcément le cas.

Au moment du pic épidémique grippal, la probabilité qu'un syndrome grippal soit effectivement lié au virus grippal et pas à un autre virus respiratoire est bonne. Toutefois, il existe des échecs de la vaccination, quand le virus grippal circulant mute et diffère du virus contenu dans le vaccin.

### Une vaccination contre la grippe répétée chaque année a-t-elle des conséquences sur mon système immunitaire ?

Notre système immunitaire répond chaque jour à des stimulations face à des germes environnants. Aucune donnée ne soutient également le risque d'effets se-

condaires lié à la répétition annuelle de la vaccination, y compris chez les enfants et les femmes enceintes.

### J'ai été vacciné l'an dernier. Suis-je encore protégé ?

**NON** - Le plus souvent, le vaccin grippal saisonnier diffère de celui de l'année précédente pour au moins une des souches. Une vaccination annuelle est donc nécessaire.

De la même manière, le vaccin contre la Covid-19 perd de son efficacité au bout de plusieurs mois et un rappel est donc nécessaire.

### Je ne veux pas me faire vacciner car j'ai entendu que les adjuvants contenus dans les vaccins et notamment l'aluminium pouvaient entraîner des problèmes graves. Est-ce vrai ?

**FAUX** - Les principaux vaccins grippaux saisonniers et vaccins contre la Covid-19 ne contiennent pas d'adjuvants et en particulier pas d'aluminium.

En outre, le lien entre l'aluminium des vaccins et une quelconque maladie n'est absolument pas démontré.



## Le vaccin contre la grippe peut-il entraîner un syndrome de Guillain Barré ? Qu'en est-il exactement ?

Le syndrome de Guillain Barré est une maladie grave qui comporte des paralysies extensives pouvant toucher les muscles respiratoires. Une récupération survient habituellement mais des décès sont possibles ainsi que des séquelles.

La suspicion d'un lien entre les vaccins contre la grippe et la survenue de syndrome de Guillain-Barré date de 1976, aux Etats-Unis, lors d'une campagne de vaccination de 45 millions de personnes contre la grippe porcine.

Une revue de la littérature montre que ce risque rare est d'environ 1 à 2 cas supplémentaire par million de personnes vaccinées par rapport à la fréquence attendue du syndrome de Guillain-Barré dans la population adulte, qui est de l'ordre de 2,8 cas par an pour 100 000 habitants, en l'absence de toute vaccination antigrippale.

Il faut surtout comprendre que la grippe elle-même est considérée comme un des facteurs de risque possible du syndrome de Guillain-Barré avec une incidence de l'ordre de 4 à 7 pour 100 000 sujets grippés donc plus important que lors d'une vaccination !

## Puis-je utiliser l'homéopathie pour remplacer le vaccin antigrippal ou le vaccin contre la Covid-19 ?

L'Agence Nationale de Sécurité du Médicament rappelle qu'aucun médicament homéopathique ne peut être considéré comme un vaccin contre la grippe<sup>1</sup> ou la Covid-19.

Homéopathie et vaccination n'ont rien de commun. En outre, aucune étude ne montre que l'homéopathie soit efficace pour prévenir la survenue ni de la grippe ni de la Covid-19. Cette médication n'est pas adaptée à la prévention du risque en milieu professionnel.

(1) ANSM VACCINS ET HOMEOPATHIE

Des médicaments homéopathiques avec Autorisation de mise sur le marché (AMM) peuvent avoir une indication dans la prévention ou le traitement de l'état grippal. Ces médicaments ne sont pas des vaccins.

Il existe également des médicaments homéopathiques unitaires contenant des souches homéopathiques diluées (exemple granules influenzzinum 9CH) qui n'ont pas d'indications thérapeutiques. Il revient alors aux professionnels de santé d'en déterminer l'indication et la posologie en fonction des patients.

Dans tous les cas, ces médicaments homéopathiques ne peuvent être considérés comme des vaccins et se prévaloir de la désignation de « vaccins homéopathiques ». Leur utilisation à la place du vaccin anti-grippal constitue une perte de chance, notamment chez les personnes à risque de complications, comme le précise le Conseil supérieur d'hygiène publique de France.

Chaque hiver, la grippe saisonnière touche des millions de personnes en France et provoque des milliers de décès, notamment chez les personnes âgées de plus de 65 ans. L'efficacité de la stratégie vaccinale dépend à la fois de l'efficacité du vaccin et du taux de la couverture vaccinale.

L'ANSM rappelle que les médicaments homéopathiques autorisés dans les indications de prévention et de traitement de l'état grippal ne peuvent être présentés en accès libre dans les pharmacies.

[http://ansm.sante.fr/var/ansm\\_site/storage/original/application/2497769757cd705932b7af05cff9bfb7.pdf](http://ansm.sante.fr/var/ansm_site/storage/original/application/2497769757cd705932b7af05cff9bfb7.pdf)



### Comme pour la Covid-19, la femme enceinte présente un sur-risque de grippe grave.

**VRAI** - De nombreuses études, dont certaines conduites en France, montrent que la grippe est plus souvent grave lorsqu'elle survient chez la femme enceinte car la femme enceinte présente toujours une baisse de son immunité .

Les hospitalisations sont jusqu'à 7 fois plus fréquentes que dans une population du même âge, en particulier du fait de la survenue de complications respiratoires et/ou cardiaques. Ainsi, chaque année en France, 30 à 60 femmes enceintes sont hospitalisées en réanimation pour une grippe grave, la plupart sans maladie préexistante.

La grippe expose également au risque de fausse couche et d'accouchement prématuré, en particulier lors des cas graves requérant l'hospitalisation.

Selon une étude écossaise parue récemment dans Nature Medicine<sup>1</sup>, les femmes enceintes non-vaccinées et leurs nouveau-nés sont particulièrement exposés aux risques de formes graves en cas d'infection au Covid-19. À titre d'exemple, l'étude en question indique que 98 % des admissions en soins critiques et des cas d'enfants mort-nés ont eu lieu chez des femmes enceintes non-vaccinées. Le défaut de vaccination entraîne des risques pour la femme enceinte et son enfant. Une femme enceinte infectée au Covid-19 a 22 fois plus de risques d'accoucher prématurément, 18 fois plus de risques de se retrouver en soins intensifs, 2,8 fois plus de risques d'avoir un enfant mort in utero et 5 fois plus de risques de voir son enfant en soins critiques.

### La vaccination de la femme enceinte prévient la grippe et la Covid-19 chez l'enfant après sa naissance.

**VRAI - Pour la grippe** Le vaccin administré chez la mère au cours de la grossesse permet la production d'anticorps qui vont la protéger contre le virus grippal ; ces anticorps vont passer le placenta, être transmis au fœtus et persister 3 à 6 mois après la naissance.

De ce fait, les nourrissons dont la mère est vaccinée pendant la grossesse sont moins souvent atteints de grippe durant l'année suivant leur naissance (protection de 40 à 60%).

La vaccination de la femme enceinte a donc comme bénéfice supplémentaire la protection de l'enfant à naître pendant les mois durant lesquels il est le plus fragile.

**Pour la Covid-19**, l'ARN messager qu'on retrouve dans le vaccin ne traverse pas la barrière du placenta donc le bébé ne reçoit pas le vaccin en lui-même. Par contre, les anticorps développés par la mère suite à la vaccination passent la barrière du placenta. Donc le bébé bénéficie uniquement des anticorps suite à la vaccination.

(1) Stock, S.J., Carruthers, J., Calvert, C. et al. SARS-CoV-2 infection and COVID-19 vaccination rates in pregnant women in Scotland. Nat Med 28, 504–512 (2022). <https://doi.org/10.1038/s41591-021-01666-2>



### Comme pour le vaccin contre la Covid-19, le vaccin antigrippal est efficace chez la femme enceinte.

**VRAI** - Les études disponibles montrent que la vaccination pendant la grossesse permet d'éviter environ 50 % des cas de grippe (ce taux variant d'une année sur

l'autre, comme en population générale). La vaccination permet aussi de diminuer la survenue des complications respiratoires.

### Le vaccin antigrippal – tout comme le vaccin contre la Covid-19 - peut être administré sans risque chez la femme enceinte.

Des études menées sur plusieurs centaines de milliers de femmes enceintes ont montré que le vaccin antigrippal peut être utilisé sans risque en cours de grossesse. Il n'est associé à aucun risque de maladie maternelle, ni retard de croissance in utero, ni fausse couche, ni malformation fœtale, ou maladie de l'enfant après sa naissance.

Le risque chez la mère de polyradiculonévrite aiguë (syndrome de Guillain-Barré), qui représente 1 à 2 cas par million de personnes vaccinées contre la grippe, est tellement faible qu'il n'a pu être observé

chez la femme enceinte (et sa fréquence est par ailleurs plus élevée après une infection grippale).

Les vaccins à ARNm contre la Covid-19 ne sont ni tératogènes ni foeto toxiques chez l'animal. L'ARNm du vaccin est rapidement dégradé par les cellules humaines et sans rentrer dans le noyau. A ce jour et depuis le début de la vaccination Covid-19, aucun signal n'a été identifié chez les femmes enceintes et allaitantes avec l'ensemble des vaccins contre le Covid-19 disponibles en France.

### Je suis enceinte. Je dois me faire vacciner, c'est indispensable et en plus gratuit.

**VRAI** - Pour moi et mon bébé.

**OUI** - « je fais tout pour mon bébé ».

Les vaccinations contre la grippe et la Covid-19 sont recommandées en France pour toutes les femmes enceintes, quel que soit le terme de la gestation. Un nombre significatif de femmes enceintes a présenté

des complications de la grippe ou de la Covid-19, dont certaines très graves, ayant entraîné le décès de la mère et de son fœtus.

Enfin, la surveillance des effets secondaires a confirmé la bonne tolérance des 2 vaccins, aussi bien pour la mère que pour le fœtus<sup>1</sup>.

(1) Tamma PD, Ault KA, del Rio C, Steinhoff MC, Halsey NA, Omer SB. Safety of influenza vaccination during pregnancy. American Journal of Obstetrics and Gynecology 2009; 32(26): 547-52.



### Je souffre d'une maladie chronique et reçois un traitement qui déprime l'immunité. Je dois absolument me faire vacciner.

**VRAI** - Pour la grippe comme pour la covid-19, on peut dire qu'une personne porteuse d'une maladie chronique avec son traitement qui déprime les défenses

immunitaires présente des risques de complications liées à la grippe et/ou à la Covid-19.

### J'ai un terrain allergique et on m'a conseillé d'éviter les vaccins. Dois-je me faire vacciner ?

#### EN CE QUI CONCERNE LA GRIPPE

Les contre-indications définitives ou temporaires à la vaccination antigrippale sont très rares.

En outre, on n'est jamais allergique à tout. L'allergie documentée à l'un des composants du vaccin représente en effet une contre-indication au vaccin en question. Les virus servant à fabriquer le vaccin sont cultivés sur œuf et il reste des traces de protéines de l'œuf dans le vaccin.

Dans le cas d'une allergie documentée et sévère aux protéines de l'œuf, il est possible de solliciter la prescription d'un vaccin autorisé dans ce contexte.

Par contre, il n'y a aucune raison de ne pas vacciner une personne allergique à des produits non contenus dans le vaccin.

#### EN CE QUI CONCERNE LA COVID

Pour le vaccin Nuvaxovid® de Novavax, la seule contre-indication est l'hypersensibilité à la substance active ou à l'un des excipients.

Pour les autres vaccins, les contre-indications sont : Antécédent d'allergie documentée (avis allergologue) à un des composants du vaccin en particulier polyéthylène-glycols et par risque d'allergie croisée aux polysorbates ; Réaction anaphylactique au moins de grade 2 (atteinte au moins de 2 organes) à une première injection d'un vaccin contre la Covid-19 posée

après expertise allergologique ; Personnes ayant déjà présenté des épisodes de syndrome de fuite capillaire (contre-indication commune au vaccin Vaxzevria® et au Jcovden® (ex COVID-19 Vaccine Janssen®) ; Personnes qui ont présenté un syndrome thrombotique et thrombocytopénique (STT) suite à la vaccination par Vaxzevria® ; Effets secondaires graves après une première dose de vaccin ; Myocardites ou myo-péricardites associées à une infection par SARS-CoV-2 ; Recommandation après concertation multidisciplinaire de ne pas faire de deuxième dose après un effet indésirable sévère ou grave ; Recommandation établie par un Centre de Référence Maladies Rares (CRMR) ou un Centre de Compétence Maladies Rares (CCMR) après concertation médicale pluridisciplinaire (avis collégial) de ne pas initier la vaccination contre la Covid-19.

Ces contre-indications nécessitent un **certificat médical spécial**.

Certaines contre-indications médicales sont temporaires : Traitement par anticorps monoclonaux anti-SARS-CoV-2. Myocardites ou péricardites d'étiologie non liée à une infection par SARS-CoV-2 survenues antérieurement à la vaccination et toujours évolutives. Syndrome inflammatoire multi systémique pédiatrique (PIMS) post-covid-19. La vaccination est aussi contre-indiquée pour les adolescents ayant développé un syndrome inflammatoire multi-systémique pédiatrique (PIMS) à la suite d'une Covid-19.



### Quels sont les effets indésirables de la vaccination contre la grippe ?

Il convient de se référer à la notice de ces vaccins, disponibles sur le site de la base de données publique des médicaments pour connaître l'ensemble des effets indésirables.

Effets indésirables communs à tous les vaccins injectables :

- Réaction au site d'injection telle que douleur, rougeur, gonflement : très fréquent (>10 cas sur 100 vaccinés).
- Des effets généraux comme de la fièvre, des douleurs musculaires ou articulaires : fréquent (1 à 10 cas sur 100 vaccinés).
- Réaction allergique : très rare (1 cas sur 450 000 vaccinés).

Des réactions allergiques graves, bien que très rares, peuvent survenir après la vaccination.

Si l'un des symptômes décrits ci-dessous apparaît, vous devez immédiatement contacter un médecin ou les urgences médicales :

- Une éruption cutanée pouvant s'accompagner de démangeaisons ou de bulles.
- Un gonflement des yeux et du visage.
- Une difficulté à respirer ou à avaler.
- Une chute soudaine de la pression artérielle et une perte de connaissance.

### Quels sont les effets indésirables de la vaccination contre la Covid ?

Les vaccins contre la Covid-19 sont très sûrs. Cependant, comme pour tous les médicaments, des effets secondaires peuvent survenir après avoir reçu un vaccin. Actuellement, aucun de ces effets ne remet en cause le bénéfice de la vaccination.

Il est courant de ressentir quelques effets indésirables d'intensité légère à modérée après avoir reçu un vaccin. Ce sont des signes indiquant que notre organisme est en train de créer une protection.

Les effets indésirables les plus fréquents communs avec d'autres vaccins sont :

- Douleur, réaction cutanée, gonflement au point d'injection.

- Maux de tête.
- Fatigue, fièvre et frissons.
- Douleurs articulaires ou musculaires.
- Troubles digestifs.
- Apparition de ganglions.
- Réactions allergiques (urticaire, gonflement du visage).

Des effets secondaires plus graves ou plus durables sont possibles, mais ils sont extrêmement rares (<1 cas pour 100 000 injections) :

- Vaccin à ARNm (Comirnaty® de Pfizer ou Spikevax® de Moderna) : hypertension artérielle, rares cas de myocardites et de péricardites.



### Quels sont les effets indésirables de la vaccination contre la Covid ?

**OUI** - Chez les personnes porteuses d'une maladie respiratoire (bronchite chronique, emphysème, asthme, silicose, dilatation des bronches, etc.), l'apparition d'une infection risque presque toujours d'aggraver la maladie.

En particulier, en cas de pneumonie, la gravité de l'infection nécessite parfois une prise en charge en réanimation. De ce fait, il est recommandé que les personnes concernées reçoivent, en plus des vaccinations habituelles de

la population adulte (diphtérie, tétanos, poliomyélite, coqueluche, etc.), une vaccination contre la grippe et le pneumocoque.

#### POUR L'ENTOURAGE

Il est important que les personnes de l'entourage proche d'une personne (enfant ou adulte) ayant une maladie respiratoire soient également vaccinées contre la grippe chaque année. Cela permet d'éviter qu'elles transmettent l'infection.

### J'ai déjà fait une grippe à cause du vaccin, juste après qu'on m'ait piqué. Je n'en veux plus !

Il est possible que l'infection s'installe avant que le vaccin n'ait eu le temps de déclencher la réponse immunitaire, soit dans les 15 jours environ qui suivent la vaccination.

Il est également possible que vous ayez été infecté(e) par un virus différent mais qui peut provoquer des symptômes comparables à ceux de la grippe. Ce n'est pas une raison pour refuser la vaccination. Au contraire ! Le vaccin contre la grippe est fabriqué à partir de virus inactivés. Il est bien toléré par l'organisme. Il ne peut en aucun cas donner la grippe.

Enfin, il est vrai que le vaccin ne protège pas à 100% et on peut faire partie des non-répondeurs au vaccin qui a été administré mais rien ne dit qu'il en sera de même pour un prochain vaccin car la composition du vaccin varie presque tous les ans. Plusieurs études ont montré qu'il n'y avait pas plus d'effets indésirables chez les sujets recevant le vaccin que chez ceux recevant un placebo.

### J'ai lu sur internet que la vaccination c'est dangereux

**FAUX** - Pour toute information pratique sur la vaccination, **Vaccination-info-service.fr est le site institutionnel de référence**. Conçu sous l'égide de Santé publique France, établissement public sous tutelle du Ministère chargé de la Santé, l'objectif de ce site est de répondre aux questions les plus courantes sur la vaccination et les vaccins en France.

Deux espaces : l'un grand public et l'autre réservé aux professionnels.

#### • Thèmes abordés sur l'espace grand public :

A quoi servent les vaccins ? Contrôle de qualité et de sécurité des vaccins. Quels vaccins dois-je faire ? Questions pratiques : Qui peut vacciner ? Où se faire vacciner ? Comment se déroule l'administration d'un vaccin ?...

#### • Thèmes abordés sur l'espace PRO :

Recommandations vaccinales spécifiques (patient immunodéprimé, patient porteur de maladie chronique,...). Aspects scientifiques, pratiques, réglementaires, juridiques et sociologiques.

# Argumentaire pour faciliter un face à face entre professionnels et/ou patients autour de la vaccination antigrippale

**GRIPPE** TOUS CONCERNÉS !  
et **COVID-19**



## La grippe n'est jamais une maladie grave.

**FAUX** - Comme pour la Covid-19, la grippe entraîne des symptômes importants (toux, fièvre élevée, malaise généralisé...) nécessitant généralement un arrêt de travail d'une semaine. Même après la guérison, la fatigue peut persister plusieurs jours voire semaines.

C'est une maladie potentiellement grave. Elle peut aggraver des pathologies chroniques préexistantes ou entraîner une surinfection respiratoire pouvant conduire à des hospitalisations en réanimation, voire à des décès.

En moyenne, en France, **2 000 vies par an sont sauvées par la vaccination chez les seniors de 65 ans et plus et on estime que 3 000 vies pourraient être sauvées chaque année si la couverture vaccinale sur le territoire atteignait l'objectif de 75% fixé par l'OMS.** C'est pourquoi il est important de se mobiliser et de **réaffirmer l'efficacité de la vaccination antigrippale pour les populations les plus à risque, qui ne sont pas uniquement les personnes de 65 ans et plus. Les femmes enceintes, les personnes ayant des maladies chroniques (asthme, diabète, maladie cardio-vasculaire...), les personnes atteintes d'obésité sévère sont aussi vulnérables face au virus de la grippe.**

## CHIFFRES CLÉS DE L'ÉPIDÉMIE 2022-2023<sup>1</sup>

- Près de **2,1 millions de consultations** en médecine de ville.
- Près de **110 000 passages aux urgences** dont 44% concernaient les 15-64ans.
- Près de **15 000 hospitalisations** après passage aux urgences pour syndrome grippal.

(1) Santé publique France

## RÉALISATION

**Pr Jean-Luc SCHMIT**

Infectiologue au CHU d'Amiens,  
co-président du COPIL Vaccination HDF

**Drs Karine BLANCKAERT, Gwenaëlle LOCHER**

CPIAS Hauts-de-France

**Drs Thomas HULEUX, Vincent HULIN**

ARS Hauts-de-France  
Direction Prévention et Promotion de la santé

Mise à jour septembre 2023

POUR EN SAVOIR PLUS

[www.hauts-de-france.ars.sante.fr](http://www.hauts-de-france.ars.sante.fr)

18/18



**VACCINATION  
INFO SERVICE.FR**  
Le site de référence qui répond à vos questions

